Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV®.

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour consulter tous nos sujets d'annales et corrigés du BP Gemmologue, veuillez visiter :
bpgemmologue.fr/annales-sujets-et-corriges

Épreuve pratique - U 11

Session 2006 • Code sujet : **U 11** • Durée : **4 heures** • Coefficient : **12**

Sommaire

Cliquez sur une partie pour y accéder directement

1. Identification et description de douze gemmes (2 questions) **Page 3**

2. Ce qu'il faut retenir & Questions fréquentes (FAQ) (Synthèse & Q&A Examen) **Page 4**

Sujet officiel (PDF) : https://bpgemmologue.fr/assets/annales/bp-gemmologue/U11 - Identification et description des gemmes en laboratoire/2006/BP Gemmologue - U11 - Identification et description des gemmes en laboratoire - Session 2006 - 2-Sujet.pdf

1. Identification et description de douze gemmes

Le candidat tire successivement douze pierres à examiner en laboratoire. Pour chacune, il décrit l'aspect de la gemme et présente les tests déterminants qui permettent de l'identifier.

Question Description. Pour chacune des douze gemmes, décrivez l'aspect de la pierre examinée, notamment sa forme, sa taille et ses éventuels défauts.

Décrire séparément chaque pierre sous son numéro de tirage. Relever uniquement les caractères réellement observés, sans déduire l'identité de l'apparence.

Élément	À noter
Forme et taille	Forme générale, taille facettée ou cabochon, proportions et état des arêtes
Aspect	Couleur, transparence, éclat et éventuels phénomènes optiques
Défauts	Inclusions, fractures, éclats, cavités, zonation et usure

Préciser la localisation des défauts et distinguer ceux qui sont internes de ceux qui touchent la surface. Les observations dépendent de chaque spécimen examiné.

> **✓ RÉPONSE À RETENIR**
>
> Pour chaque pierre : consigner forme, taille, aspect et défauts effectivement observés.

Question Identification. Pour chacune des douze gemmes, donnez et expliquez les tests déterminants permettant son identification. Pour une seule pierre, vous pouvez réserver votre conclusion et noter « TEST LABORATOIRE ».

Pour chaque pierre, confronter plusieurs résultats aux propriétés gemmologiques de référence. Commencer par les examens non destructifs et consigner les mesures avec le numéro de tirage.

- Réfractomètre : mesurer l'indice de réfraction et, si possible, la biréfringence. Polariscope : observer le caractère optique.
- Microscope et dichroscope : examiner les inclusions et le pléochroïsme. Spectroscope : relever les bandes d'absorption.
- Mesurer la densité hydrostatique si les dimensions et le sertissage le permettent. La fluorescence constitue un indice complémentaire, non une preuve isolée.

Retenir une identification seulement si les résultats concordent. Pour une seule pierre, la conclusion peut être notée « TEST LABORATOIRE ».

> **✓ RÉPONSE À RETENIR**
>
> Identifier chaque pierre par des résultats concordants; réserver « TEST LABORATOIRE » à une seule pierre.

Ce qu'il faut retenir de ce sujet (Session 2006)

Bilan de l'épreuve : L'épreuve pratique U 11 du Brevet professionnel gemmologue, session juin 2006, dure quatre heures et a un coefficient 12. Elle porte sur l'identification et la description de douze gemmes en laboratoire. Le candidat doit décrire chaque pierre et expliquer les tests déterminants utilisés, avec la possibilité de réserver la conclusion pour une seule gemme.

Notions-clés, formules & règles à maîtriser

- Décrire chaque gemme selon son aspect, notamment sa forme, sa taille et ses défauts visibles.
- Choisir des tests déterminants et expliquer en quoi ils contribuent à l'identification.
- Relier les résultats des tests à l'identification proposée pour chaque pierre.
- La conclusion peut être réservée pour une seule pierre, avec la mention « TEST LABORATOIRE ».

Points de vigilance & attentes du jury

- Traiter distinctement les douze pierres tirées successivement.
- Inclure la forme, la taille et les défauts dans la description de chaque gemme.
- Préciser les tests déterminants et expliquer leur rôle dans l'identification.
- Ne réserver la conclusion que pour une pierre et employer la mention exacte « TEST LABORATOIRE ».

Questions fréquentes sur cette épreuve (Q&A Examen)

Q : Comment organiser l'identification d'une pierre pendant l'épreuve ?
Commencez par décrire l'aspect de la gemme, notamment sa forme, sa taille et ses défauts. Présentez ensuite les tests déterminants et expliquez comment ils permettent d'identifier la pierre.

Q : Que faire si les tests ne permettent pas une identification sûre ?
Le sujet autorise à réserver la conclusion pour une seule des douze pierres. Dans ce cas, indiquez « TEST LABORATOIRE ». Pour les autres pierres, donnez et expliquez les tests déterminants.

Q : Combien de pierres faut-il examiner et quelle est la durée de l'épreuve ?
Il faut tirer et examiner successivement douze pierres. La durée officielle est de quatre heures. Le sujet ne précise ni répartition du temps ni barème détaillé par pierre.

Q : Quels éléments doivent apparaître dans la réponse pour chaque gemme ?
Pour chaque gemme, le sujet demande une description de son aspect, notamment sa forme, sa taille et ses défauts, ainsi que les tests déterminants et leur explication. Aucune norme particulière n'est mentionnée.

Sujet officiel associé (PDF) : https://bpgemmologue.fr/assets/annales/bp-gemmologue/U11 - Identification et description des gemmes en laboratoire/2006/BP Gemmologue - U11 - Identification et description des gemmes en laboratoire - Session 2006 - 2-Sujet.pdf
Ressources BP Gemmologue : Toutes les annales & corrigés • Fiches de révision complètes • Simulateur de notes d'examen

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.